



Comité interpartis du canton des Grisons  
pour la sauvegarde de l'autodétermination  
et de la souveraineté de la Suisse

souveraen-gr.ch



## Les négociations actuelles avec l'OMS mettent en danger la souveraineté de la Suisse

Mesdames et Messieurs

Depuis un certain temps, l'OMS négocie à Genève une nouvelle réglementation globale et contraignante concernant des «mesures sanitaires et climatiques».

### Comme les délais ont été raccourcis, il faut agir maintenant!

#### Les délais suivants ont été fixés / raccourcis depuis notre dernier envoi:

- **Traité sur les pandémies: délai de ratification national** de 18 mois à partir de mai 2024; ce délai ne sera vraisemblablement pas suffisant pour permettre un référendum populaire en Suisse.
- **RSI**: déclaration de rejet par le gouvernement **au plus tard d'ici fin mars 2025**; cela exclut totalement le droit de regard du peuple suisse. Le délai ne peut être respecté que si le Parlement fait pression sur le gouvernement. Au cas où cela n'est pas possible, les RSI entreront en vigueur.

#### Les nouveautés suivantes demeurent inchangées dans les deux projets:

- Le caractère des directives de l'OMS qui était recommandé jusqu'ici, est transformé en ordre contraignant.
- Et ce, sans qu'il y ait aucune évaluation des dysfonctionnements reconnus de l'OMS depuis 2020.
- Destruction de la relation médecin-patient à cause de la nouvelle autorité conférée à l'OMS.
- Le règlement sanitaire international (RSI, en anglais IHR), tel qu'il est prévu, est bien plus menaçant que le projet initial de traité sur les pandémies.
- Cela a pour effet de rendre les jurisprudences et les pouvoirs judiciaires nationaux inopérants.
- En Suisse, les nouveaux RSI impliqueraient en effet une **révision totale de la Constitution fédérale**, puisque les principes de l'Etat de droit que sont la séparation des pouvoirs, la souveraineté nationale, le principe de proportionnalité et l'interdiction de l'arbitraire, conformément aux articles 5 et 9 de la Constitution fédérale, seront supprimés. Les délais pour une révision totale de la Constitution fédérale **ne sont pas suffisants**.
- L'OMS, en la personne de son directeur général, revendique **le pouvoir de commandement exclusif et universel** en matière de menaces médicales alléguées pour les êtres humains, les animaux, les plantes et même le «climat».

#### Agir maintenant et préserver les droits fondamentaux pour nos descendants

Nous estimons qu'il est urgent que les responsables politiques agissent, car le vote final de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS sur ces changements de fond est déjà prévu pour mai 2024. C'est pourquoi nous vous demandons **instamment, en vous rappelant vos obligations**, d'accorder toute votre attention critique au projet de l'OMS présenté ici dans les semaines à venir, car ne pas agir dans l'intérêt du peuple suisse ne serait pas seulement fatal, mais aurait des conséquences juridiques pour chaque parlementaire. **Le silence est considéré comme un consentement, ce qui est, bien entendu, clairement défini et sanctionné d'un point de vue juridique.**

Avec nos meilleures salutations

Au nom du comité interpartis du canton des Grisons pour la sauvegarde  
de l'autodétermination et de la souveraineté de la Suisse.

Helmut Heine, Président  
Gerd Rehm, Vizepräsident  
Christian Birchmeier, Kassier  
Dr. iur. Heinz Raschein, em. Rechtsanwalt u. Notar  
Capt Renato Stiefenhofer, fmr Airforce One Commander (UAE)